

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 5 septembre 2022

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table> <p>_____</p> <p>Date de la convocation : 17 août 2022</p> <p>Date d'affichage : 18 août 2022</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	<p>L'an deux mille vingt-deux le Cinq du Mois de Septembre</p> <p>A 20 heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Véronique BOREL, Danielle ROLLAND, Magali CRAUSER, Eric TUPHE, Laurent SAIGNIE, Françoise ALRIQ, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Béatrice CHEVALLET, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Alain BARRES, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME.</p> <p><b>Présents par procuration :</b> Pierre JUILLARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Roland VIDAL donne pouvoir à Jean BOUCHER, Annie COUDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS.</p> <p><b>Absent :</b> Aurélien TISSIER, Béatrice THOMAS.</p> <p><b>Secrétaire de Séance :</b> Flore COUTURE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					

OBJET : Présentation du programme RESSOURCE du SIGAL et du CPIE

Considérant épisodes de sécheresse mettent en exergue l'urgence de préserver une ressource en eau de plus en plus réduite pour l'ensemble des usages.

Dans le cadre du SAGE Alagnon et soutenu par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'ARS, le SIGAL a travaillé avec le CPIE Haute-Auvergne à la construction d'un programme pluriannuel de sensibilisation à l'économie de la ressource en eau à une échelle communale. Cette échelle apparaît en effet la plus pertinente car située au plus proche des habitants du territoire et mobilisant directement les élus gestionnaires du petit cycle de l'eau. L'idée est de proposer un programme d'actions reproductible testé sur une commune puis de le déployer sur d'autres dans les prochaines années.

Murat a manifesté son intérêt pour être la commune test.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/09/2022 015-200071702-20220905-DE_2022_094-DE

Les objectifs opérationnels du projet sont :

- Sensibiliser à la notion de changement climatique et de ses conséquences sur le bassin de l'Alagnon, essentiellement sur la ressource en eau (contexte localisé, déficits de la ressource, impact sur la qualité de l'eau, notion de solidarité amont-aval)
  - Mobiliser les publics ciblés à l'échelle communale via une communication large
  - Communiquer sur les actions concrètes à mettre en œuvre par chacun pour préserver et économiser la ressource ;
  - Faciliter la mise en œuvre de ces actions concrètes individuelles et collectives
- Faire connaître et mieux comprendre la réglementation et notamment en cas de crise (arrêtés sécheresse) et sensibiliser aux mesures de restriction associées pour mieux les accepter et parvenir à une gestion partagée et comprise.
- Constituer un réseau de proximité permettant de relayer des messages clés, de partager les expériences et de dynamiser l'action sur ce thème de l'eau sur la commune.

Les publics cibles sont les habitants, élus, agents techniques et responsables associatifs.

Le pilotage général de ce programme est à charge du SIGAL a commune n'a donc aucun frais direct. L'adhésion engage surtout au temps de travail d'élus et d'agents pour établir un diagnostic, étudier la pertinence des actions proposées afin de mobiliser les habitants


Sans engagement la Ville pourra ensuite investir sur des moyens concrets d'économie de la ressource sur la base du diagnostic et des actions proposées.


LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DONNE SON ACCORD** de principe pour le projet présenté, hors décisions financières qui interviendront dans un autre temps.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour la réalisation du projet.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

  
Le Maire,  
Gilles CHABRIER



*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/09/2022 015-200071702-20220905-DE_2022_094-DE